



Julien Fortier
Responsable, Accès à l'information et
Protection des renseignements personnels

PAR COURRIEL

Montréal, le 9 juillet 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N°: 2026-2027-006

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 10 juin 2026. Celle-ci, telle que formulée, vise à obtenir les informations suivantes :

- *Sommes versées ou remboursées à des cliniques médicales privées pour des bilans de santé et/ou d'autres services médicaux, et ce pour chacune des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, en ventilant l'information précise pour chaque clinique.*
- *Nombre de salariés ayant eu droit à des bilans de santé et/ou d'autres services médicaux payés par l'employeur au cours de chacune des années 2023, 2024 et 2025, en ventilant l'information précise pour chaque clinique.*
- *Catégories d'employées concernées: PDG, vice-présidents, directeurs, professionnels, etc.*

En réponse à votre demande, nous vous communiquons l'information suivante relative aux avantages en lien avec des bilans de santé ou l'accès à d'autres services de nature médicale accordés aux employés de la SQDC dans le contexte de leur emploi.

La SQDC offre à son personnel de direction la possibilité d'être remboursés pour obtenir annuellement un bilan de santé. Les membres du personnel de direction sont la présidente et cheffe de la direction, ainsi que les vice-présidentes et vice-présidents.

Comme il s'agit d'un avantage imposable pour les employés concernés, ces dépenses sont compilées par année civile. Ainsi, 6 000 \$ ont été remboursés pour de tels bilans médicaux en 2023, 9 000 \$ en 2024 et 7 854 \$ en 2025.

Par ailleurs, tous les employés de la SQDC ont accès à un service de consultation de santé à distance. Ce service, accessible par le biais d'une application mobile ou web, leur offre la possibilité d'obtenir des informations directement dans l'application, ainsi que d'échanger virtuellement avec des professionnels pour différentes questions relatives à la santé. Le nombre d'employés éligibles à ce service varie en fonction des effectifs au cours des années visées par votre demande. À titre indicatif, il peut être estimé à 1 173 pour l'exercice 2023-2024, 1 292 pour l'exercice 2024-2025, et 1 361 pour le dernier exercice complété en 2025-2026, ce qui correspond au nombre d'employés à la fin de chacun de ces exercices. Le coût de ce service pour l'ensemble de ces 3 exercices a été de 180 082 \$.

Vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez recevoir, nos sincères salutations.

Julien Fortier
Responsable, Accès à l'information et Protection des renseignements personnels
JF/sd

p.j.